



COMMUNE DE RENNAZ

Conseil général

Procès-verbal no 06 de la législature 2021-2026 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du jeudi 8 décembre 2022 à 20h00
A « L'arennaz », collège de Rennaz

Présidence : M. Yvan Burnier, Président

Sont présents : A l'appel :
26 membres présents sur 32 conseillères et conseillers

Mme Muriel Ferrara, Syndique, Mme Carine Boulard, MM. Gérald Dumusc et Fabio Lecci,
Municipaux

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 05 du 13 octobre 2022
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis no 13 / 2021 – 2026 : budget 2023
8. Préavis no 14 / 2021 – 2026 : annexe au règlement général de police
9. Divers et propositions individuelles

M. Yvan Burnier, Président ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, les membres de la Municipalité présents, la boursière Mme Christine von Siebenthal et remercie chacun pour sa présence. M. Pierre Henri Légeret est excusé.

Le Président prie l'Assemblée de bien vouloir se lever lors d'interventions, de se présenter par son nom et prénom et de parler haut et fort.

Le Président rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

1. Appel

La Secrétaire fait l'appel : 26 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : Mmes Arlette Borloz, Catherine Fankhauser, Stéphanie Luneau, Evelyne Lüthi, Silvija Tileva et M. Sunil Khurdi.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 26 membres avec le Président, soit 25 votes à main levée et 26 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal no 05 de la séance du 13 octobre 2022

Le procès-verbal est adopté par 24 oui, 0 non et 2 abstentions, tel que présenté.

Le Président remercie la Secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

4. Admissions – démissions

Nous n'avons pas d'admission et de démission.

L'Assemblée reste composée de 26 membres avec le Président, soit 25 votes à main levée et 26 votes à bulletin secret.

5. Communications du bureau

Le Président communique plusieurs informations.

➤ *Visite de la Préfète :*

Le contrôle annuel de la Préfète Mme Patricia Dominique Lachat a eu lieu le mercredi 16 novembre 2022 pour vérifier l'organisation du Conseil général. Elle a trouvé tous les documents demandés et a précisé que ceux-ci étaient en ordre et conformes.

➤ *Envoi des préavis :*

Pour répondre à la proposition, le bureau a décidé de maintenir l'envoi des préavis à 30 jours avant la séance, sauf exception pour les gros dossiers. L'envoi différé sera fait en accord avec le premier membre de la commission ad hoc.

6. Communications municipales

M. Pierre Henri Légeret, Municipal

➤ *Excusé.*

Mme Carine Boulard, Municipale

➤ *Police des constructions :*

La Municipalité a traité entre le 1^{er} juin et le 30 novembre : 2 mises à l'enquête, 1 enquête administrative et a délivré 8 permis de construire et 6 permis d'habiter.

➤ *Procédés de réclame :*

La Municipalité a reçu 5 demandes pour des nouveaux procédés de réclame et a accordé les 5 autorisations.

Concernant les enseignes lumineuses, il a été constaté que les entreprises les éteignent à 23h00 ou à l'heure de la fermeture.

➤ *Les forêts :*

M. Pierre-Antoine Coquoz du GFA (Groupement forestier des Agittes) prenant sa retraite à la fin 2022, son remplaçant est M. Yolan Aubert.

Le martelage a été fait aux Iles et à la forêt du Marais Rond. A l'Arboretum, dix arbres ont été marqués en rose, car ils vont être coupés. Cette coupe est destinée à l'entretien et à la sécurité. Certains de ces arbres débordent sur la route ou sont morts. L'abattage est prévu cet hiver.

➤ *Les déchets :*

Le sac de levage a été changé au Molok de Praz-Derrey. Une réparation a également été faite, car les chaînes qui font la bascule ont été remplacées par deux vérins hydrauliques. Un moteur de chaque côté a été installé, au lieu d'un seul, afin d'améliorer le système. L'installation est ainsi plus solide.

Les autres Moloks seront contrôlés au fur et à mesure et les réparations nécessaires seront réalisées.

Concernant les déchets sauvages sur le territoire communal, une augmentation a été constatée, malgré les communications communales et le nettoyage des employés communaux de la voirie.

Elle souhaite à tous de belles Fêtes de fin d'année.

M. Gérald Dumusc, Municipal

➤ *Route du village :*

Les travaux programmés arrivent à leur terme. Les derniers enrobés de la première couche ont été posés. Les aménagements d'arborisation sont en grande partie réalisés. L'exécution de divers ajustements ainsi que la pose des pavés à la hauteur du château sont au programme d'ici Noël. Le marquage des places de parc est prévu la semaine suivante, selon les conditions atmosphériques. Le tapis définitif sera posé fin juin 2023.

Dans les carrefours, il avait été prévu un enrobé de couleur. Après réflexion, la Municipalité a décidé d'abandonner cette option et d'utiliser celui-ci pour les trottoirs afin de bien marquer la différence avec la route. L'avantage est de n'avoir aucun joint sur la chaussée principale. Les carrefours seront dotés d'un marquage de priorité de droite, même si cela n'est pas obligatoire dans une zone à 30 km/h.

Du point de vue financier, le crédit accordé dans le préavis est maintenu. Certains postes sont légèrement en dessus, d'autres sont en dessous. L'aspect visuel correspond exactement à ce qui avait été imaginé. Les contraintes avec objectif de dissuasion et baisse de vitesse semblent être efficaces.

➤ *Cimetière :*

Un tapis drainant a été déposé dans l'allée du cimetière afin de permettre un meilleur accès aux personnes à mobilité réduite ou âgées.

➤ *Mur du château du Grand Clos :*

La Municipalité avait bon espoir de régler ce différend à un moment donné, mais elle ne peut que constater que l'affaire n'avance pas. Deux séances au tribunal ont eu lieu avec l'audition des témoins. Un expert indépendant va être mandaté par le tribunal pour rendre son expertise sur les causes du mauvais état du mur. La suite du dossier sera transmise à la prochaine séance du Conseil.

➤ *Eclairage public :*

Au centre du village, un nouvel éclairage avec une télégestion a été posé. L'éclairage est réglé au minimum la nuit, avec détection des mouvements pour les véhicules ou les piétons à l'approche de ces luminaires. Ainsi, nous répondons à ce qui est demandé aujourd'hui par rapport aux économies d'énergie.

Sur le reste du réseau, il n'est pas possible d'installer ce système pour l'instant. La seule possibilité d'économie proposée par la société Romande Energie est d'éteindre le secteur de 23h00 à 6h00. La Municipalité a renoncé à cette idée. Par contre, un effort dans ce sens a été décidé en renonçant à l'installation des décorations lumineuses de Noël.

Il souhaite à tous de très joyeuses Fêtes de fin d'année et une très belle année 2023.

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ *Rien à signaler.*

Il souhaite à chacun d'excellentes Fêtes de fin d'année.

Mme Muriel Ferrara, Syndique

➤ *EPUDEHL (Association intercommunale d'épuration et de distribution d'eau du Haut-Lac) :*

En réponse à la question de M. Dominique Weber lors du dernier Conseil, elle confirme qu'EPUDEHL est un client de la Romande Energie et non pas d'un marché libre.

➤ *SDIS (Service de défense contre l'incendie et de secours) du Haut-Lac :*

M. Progin, habitant de la commune, a été promu au grade de lieutenant.

M. Pierre Henri Légeret a été président de la Commission du feu pendant l'année 2022. Il va passer le flambeau au 1^{er} janvier 2023 à la commune de Roche, par son municipal M. Julien Catin.

➤ *INOPIA :*

C'est le nom de « code » donné par l'Etat major cantonal de conduite (EMCC) pour désigner le plan d'urgence en cas de risque de pénurie. Une procédure a dû être mise en place. Mme Valérie Teissl et M. Pierre Henri Légeret vont aller suivre un cours de communication radio, car en cas de délestage, même les antennes téléphoniques seraient coupées. Selon les estimations de la Confédération et du Canton, le risque pourrait être important pour les mois de février et mars.

Le Canton a publié deux décrets dans la Feuille d'avis officielle (FAO) du 15 novembre 2022 avec leur entrée en force au 2 novembre 2022, soit au lendemain de leur adoption par le Grand Conseil, et ce jusqu'à la fin du mois d'avril 2023. Le premier décret permet à l'État d'accéder à la liste des entreprises consommant plus de 100'000 kWh/an d'électricité ou 1'000'000 kWh/an de gaz afin de les accompagner dans la préparation du risque de contingentement. Le deuxième porte sur l'éclairage non essentiel et vise à limiter le gaspillage d'électricité. Ainsi, les enseignes lumineuses et l'éclairage des bâtiments non résidentiels devront être éteints une heure après la fin de l'activité. Les illuminations commerciales de Noël devront par ailleurs être éteintes entre 23h et 6h du matin. C'est dans ce sens qu'un courrier a été envoyé aux entreprises domiciliées sur la commune.

➤ *Minergie-Rating :*

Elle annonce, que malgré ce que certaines mauvaises langues pensent ou disent, notre Commune s'est classée au 3^{ème} rang, au niveau suisse des petites communes dans le cadre d'un concours appelé Minergie-Rating, 9^{ème} suisse au niveau de toutes les communes et 1^{ère} vaudoise. Ce label distingue tous les deux ans les communes qui, depuis 1998, et plus particulièrement au cours des deux dernières années, ont construit et certifié le plus grand nombre de bâtiments Minergie et contribuent ainsi de manière considérable à la protection du climat. Il est vrai que sur notre commune, un certain nombre de demandes ont été reçues pour la pose de panneaux photovoltaïques et la Maison de commune a été complètement renouvelée.

➤ *Mobilité douce « Plan Vélo » :*

Dans le cadre de la mobilité douce, un « Plan Vélo » a été validé par les communes du Haut-Lac, afin de pouvoir fournir des pistes cyclables pour les familles, les pendulaires et les sportifs. Le dossier a été présenté à la DGMR (direction générale de la mobilité et des routes). Avant de donner son aval et le montant des subventions, elle demande de coordonner les pistes entre les communes de la Riviera dans le cadre de l'Agglo Rivelac.

➤ *Agglomération Rivelac :*

Mme Muriel Ferrara se réfère à l'article paru dans le journal du Cercle qui a été reçu en tout ménage dernièrement. Il y est expliqué ce qu'est une agglomération, comment fonctionne l'Agglo Rivelac et surtout quel est son but. A ce sujet, elle informe l'Assemblée que pour la séance du 16 mars 2023, la Municipalité a invité les trois co-présidents à venir faire un exposé des tenants et aboutissants. Dans un avenir proche, le Conseil général de Rennaz devra se prononcer sur un plan directeur intercommunal, ainsi que les douze autres communes vaudoises et les cinq communes de la Veveysse fribourgeoise.

➤ *L'huissier :*

Elle annonce que la Municipalité a reçu la démission de M. Patrice Dumusc en tant qu'huissier au 31 décembre 2023, et avant si quelqu'un venait à se présenter. Si un membre de Conseil est intéressé par ce poste, elle l'invite à contacter la Municipalité. Elle remercie d'ores et déjà l'Huissier pour les nombreuses années qu'il a consacrées à cette tâche.

7. Préavis no 13 / 2021 – 2026 : budget 2023

En accord avec la Commission de gestion et finances, le Président propose la lecture des conclusions du rapport. L'Assemblée accepte à main levée à l'unanimité.

La lecture des conclusions du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Nicole Cosandey. Le rapport dans son intégralité a été distribué par courrier ou par e-mail cinq jours avant la séance.

Le Président passe en revue le budget position après position. Il invite chacun à prendre la parole lors de questions, au point nommé.

Points XX.301 : Traitement du personnel

M. Muriel Ferrara transmet que l'indexation de 3% du coût de la vie a été décidée par la Municipalité en se basant sur la situation à fin octobre. Aucune indication officielle du Canton n'a été envoyée au moment de la création du budget. Les annonces exactes seront envoyées en même temps que la fiche de salaire vers le 20 décembre.

M. Weber Dominique informe que selon sa connaissance le Canton a décidé d'une augmentation de 1.4% pour ses collaborateurs. Il propose de s'aligner à ce pourcentage. Aucun amendement n'est déposé.

M. Gérald Dumusc explique de l'augmentation de 3% n'est pas effective, car il y a une augmentation de la Caisse de pension de 1.5%. L'augmentation est donc concrètement de 1.5%.

Point 16.406 : Taxe de séjour

En réponse à M. Dominique Weber, Mme Muriel Ferrara répond que l'augmentation des taxes de séjour vient des encaissements auprès de l'Espace Santé pour les locations des appartements loués au mois ou pour un court séjour.

Point 350.427 : Collège

En réponse à M. Olivier Pautrel, M. Fabio Lecci explique que les salles de classe sont louées par l'établissement scolaire de Villeneuve Haut-Lac selon la clé de répartition Wili. Le bâtiment appartient à la commune de Rennaz.

Point 52.351 : Ecole de musique

En réponse à M. Olivier Pautrel, M. Fabio Lecci répond que la subvention est de CHF 9.50 par habitant selon la loi cantonale sur les écoles de musique (LEM).

Point 54.352 : Participation bureau OP (orientation professionnelle)

Pour répondre à la question de M. Dominique Weber, M. Fabio Lecci explique que l'organisation régionale est payée par ce financement. Il est facturé environ 90 ct par habitant.

Point 72.366.2 : Aides Jeunesse

M. Olivier Pautrel est favorable à cette proposition. Il se demande si un projet plus grand ne pourrait être mis en place. Cette aide doit-elle être accessible à tous ? Ou faudrait-il privilégier les familles en difficulté financière ?

M. Muriel Ferrara explique que l'idée est d'écrire à tous les parents qui ont des enfants en âge de scolarité en leur proposant cette aide. Il n'est pas possible de choisir selon les revenus, car les déclarations d'impôts sont confidentielles. La Municipalité n'y a pas accès. Il serait donc difficile d'estimer qui a le droit ou pas à cette aide.

M. Dominique Weber suggère de demander des justifications pour accorder cette aide en précisant les besoins des familles.

M. Gérald Dumusc apporte un complément en spécifiant que c'est un premier pas, l'offre sera évolutive. Les personnes dans le besoin ont déjà accès à des subsides par d'autres structures ou associations.

Plan d'investissements

M. Michel Mingard demande des nouvelles du Syndicat d'améliorations foncières des Cornettes.

Mme Muriel Ferrara répond que le Syndicat et la Municipalité sont toujours dans l'attente d'une prise de position du Canton. Un nouveau courrier a été envoyé à la nouvelle conseillère d'Etat. Ça fait déjà 3,5 ans qu'il n'y pas de réponse. Faut-il envisager de boucher le Canal pour faire avancer les choses ? La Commune devra de toute façon passer à la caisse, car le solde du Canal de Pra-Riond devra bien être payé. Une répartition devra être faite entre la Commune, l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) et l'Espace Santé.

Concernant le changement de système d'exploitation informatique et la mise en place de MCH2 sous le point « Administration », Mme Muriel Ferrara explique qu'il faudra prévoir une augmentation du taux de travail de la boursière afin de pouvoir mettre en œuvre ce nouveau programme comptable.

En réponse à Mme Sarah Bornet concernant le projet de dépôt de voirie sous le point « Halle », M. Gérald Dumusc explique qu'actuellement la voirie est divisée en trois sites. Il devient obligatoire pour la sécurité et le confort du travail des employés communaux de regrouper le matériel en un lieu. Le projet est prévu sur le terrain communal à côté de la Caserne des pompiers. Une étude est en cours avec la création du bâtiment et d'une déchetterie.

Mme Jessica Riedi-Savoyen souhaite savoir pourquoi la création du nouveau collège n'est pas notée sur le plan d'investissements. M. Fabio Lecci répond que ce projet est dirigé par l'ASPIHL et fait donc partie de leur budget.

Mme Nicole Cosandey demande des nouvelles de l'engagement de l'ASP (assistant de sécurité publique).
Mme Muriel Ferrara explique que la commune d'Yvorne a décidé de ne plus participer à un engagement en commun. Le projet n'est pas réalisable avec seulement deux communes. La Municipalité souhaite trouver quelqu'un à 30%. Le budget ne va pas être changé, l'information ayant été reçue après son établissement.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- **vu** le préavis municipal no 13 / 2021-2026 ;
- **ouï** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2023, lequel présente les résultats suivants :

Charges	CHF	4'640'400.00
Revenus	CHF	<u>4'456'400.00</u>
Résultat (perte présumée)	CHF	184'000.00

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

8. Préavis no 14 / 2021 – 2026 : annexe au règlement général de police

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Nicole Cosandey. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Le Président ouvre la discussion.

M. Dominique Weber trouve que l'amende d'ordre de CHF 60.-- est insuffisante pour circuler, stationner des véhicules automobiles sans autorisation dans le cimetière. Il dépose l'amendement suivant :

Amendement

- b) Dans un cimetière ou un colombarium :
- i) circuler, stationner des véhicules automobiles sans autorisation : CHF 150.--

Cet amendement est refusé à main levée par 13 non, 9 oui et 3 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- **vu** le préavis municipal no 14 / 2021-2026 ;
- **ouï** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'approuver l'annexe au Règlement de police de la commune de Rennaz, telle que présentée ;
- de fixer l'entrée en vigueur dès l'approbation définitive par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée par 22 oui, 1 non et 2 abstentions, telles que présentées.

9. Commission d'animations

La Commission d'animations a été créée à la suite d'une proposition déposée par un membre du Conseil général. Elle est restée sous la responsabilité du législatif.

Cependant, seules les commissions de surveillance et les commissions ad hoc sont nommées par le Conseil.

Les commissions œuvrant pour le développement de la Commune, telle que la Commission d'animations, sont sous la responsabilité de la Municipalité. Cela permet une meilleure collaboration avec les autorités communales, une organisation simplifiée et un meilleur suivi du budget et des dépenses.

Compte tenu de ces éléments, la Municipalité propose que la Commission d'animations devienne au 1^{er} janvier 2023 une commission municipale.

L'Assemblée accepte la proposition **par 21 oui, 0 non et 4 abstentions.**

10. Divers et propositions individuelles

Commission d'animations, Mme Khrystyna Mytsak

La lecture du rapport des activités 2022 est entendue par l'Assemblée, copie en annexe.

Utilisation de l'application OiOi Web, Mme Nicole Cosandey

Mme Nicole Cosandey souhaite savoir si l'application OiOi Web aurait pu être utilisée pour :

- Informer les habitants et habitantes de la commune que les dernières dates de la tournée de ramassage du compost avaient été changées. Même si l'information était sur le site internet, celui-ci n'est pas consulté pour chaque passage. De plus, dans ce cas de figure, aucun autre changement n'avait été effectué dans le courant de l'année.
- Informer la population quand les guichets du service de la population, la bourse ou le greffe sont fermés. Certaines personnes doivent prendre congé pour venir à la commune pour régler leurs affaires et cela n'est pas agréable quand il trouve le guichet concerné fermé.

Elle est bien consciente que tout le monde n'a pas cette application, mais elle aimerait une meilleure utilisation de ce superbe cadeau pour encore mieux exploiter cette possibilité d'information.

Mme Muriel Ferrara a pris bonne note de ses remarques. Elle va se renseigner auprès de l'administration. Elle est consciente qu'il y a des améliorations à apporter à son utilisation.

Nouvel éclairage nocturne, Mme Brigitte Sculati-Berset

En réponse à Mme Brigitte Sculati-Berset, M. Gérald Dumusc confirme que l'installation a été finalisée. Par contre, des nouvelles armoires doivent être installées par la Romande Energie pour la faire fonctionner. La Municipalité reste dans l'attente du prestataire.

Compost souillé, M. Olivier Pautrel,

Pour répondre à M. Olivier Pautrel, Mme Carine Boulard explique que le compost souillé est traité comme des déchets ménagers. Il est acheminé à la Satom par notre transporteur pour être brûlé.

Elle précise qu'il faut faire attention à la différence entre le compost et le bio gaz.

Panneaux photovoltaïques du collège, M. Olivier Pautrel

M. Olivier Pautrel demande des nouvelles des travaux.

M. Gérald Dumusc répond que la pose des panneaux est programmée au mois de mars et qu'ils seront opérationnels de suite.

Remerciement de la Syndique, Mme Muriel Ferrara

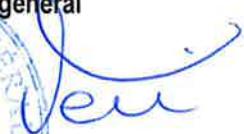
Mme la Syndique partage quelques mots avec les membres l'Assemblée pour cette dernière séance de l'année 2022. Au nom de la Municipalité, elle relève la bonne collaboration du Conseil général et remercie les membres pour leur engagement. Elle leur souhaite de belles Fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

M. Yvan Burnier confirme que la prochaine séance aura lieu le jeudi 16 mars 2023.

Il remercie l'Assemblée et souhaite à chacun de joyeuses Fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h35 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil général



Le Président*
Yvan Burnier

La Secrétaire
Valérie Teissl

Rennaz, le 6 mars 2023



COMMUNE DE RENNAZ

Commission d'animations

CONSEIL GENERAL

Rapport d'activités 2022

Composition de la Commission

La Commission a vu la démission de 3 personnes et l'arrivée de 2 nouvelles conseillères. Elle se compose à présent de Mesdames :

BORNET Sarah
KHURDI BAKSHI Ruby
KHURDI Sheen
MYTSAK Khrystyna
TILEVA Silvija
TILEVA Suzanna

Voici les diverses activités qui ont eu lieu :

1^{er} août

Quizz «Suisse» qui a eu beaucoup de succès. Les habitant(e)s du village ont été nombreux et nombreuses à apprécier cette activité et la commission a eu des retours très positifs. Les gens ont souligné leur intérêt par une participation active et de la bonne humeur tout au long de l'après-midi.

Cinéma

Afin d'amener le cinéma au cœur de la Commune, la commission a proposé cette année une projection du film « Intouchables » sur grand écran, devant la maison de Commune. Seule une petite quarantaine de personnes étaient présentes et la Commission a été déçue du peu d'intérêt pour cette activité.

Halloween

Comme à l'habitude, une jolie fête d'Halloween a été organisée, avec une forte participation et un grand intérêt pour les Cupcakes. Les enfants se sont montrés ravis. Les habitants ont souligné la bonne ambiance et ont appréciés la musique.

Distribution des sapins – Samedi 10.12.2022

Nous profitons de ce rapport afin de rappeler à toute l'Assemblée qu'aura lieu ce samedi la distribution de sapins. Profitez-en pour venir partager un petit vin chaud avec nous !

Rennaz, le 7 décembre 2022

Pour la Commission :


Khrystyna MYTSAK
1^{er} membre


Sarah BORNET
Secrétaire